



## APPEL A PROJETS POUR LA CREATION DE 23 RESEAUX URBACT « ACTION PLANNING »

### L'appel à projet, en bref...

#### Quelle est la deadline de cet appel à projet ?

⇒ le 17 avril 2019

#### Pourquoi répondre à cet appel à projet ?

⇒ **Pour générer d'importants changements dans vos politiques publiques locales** à travers des échanges transnationaux entre pairs et un partenariat local, et ce, dans tous les domaines du développement urbain durable et en lien avec [l'agenda urbain pour l'Union européenne](#).

Découvrez les 9 bonnes raisons d'intégrer le programme URBACT



#### Qui peut candidater à un réseau URBACT ?

⇒ Deux types de partenaires :

##### a/ Les villes

- Intercommunalité ou Ville (représentée par une autorité)
- Mairie d'arrondissement (Pour Paris, Marseille ou Lyon)
- Agence locale définie comme une organisation publique ou semi-publique installée par une Ville, appartenant partiellement ou totalement à la Ville, et en charge de la conception et de la mise en œuvre de politiques spécifiques (développement économique, offre énergétique, services de santé, transport...).

##### b/ Les partenaires « non villes »

- Autorités départementales, régionales ou nationales concernées par des questions urbaines
- Universités ou centres de recherches

**A noter** : pas de taille minimale (nombre d'habitants) pour pouvoir candidater à cet appel à projet

#### Qui peut candidater comme chef de file d'un réseau URBACT ?

- ⇒ Seules les Villes et intercommunalités peuvent être chefs de file.
- ⇒ Une Ville ne peut pas être chef de file de plus d'un réseau URBACT par appel à projet.

#### Quel est le partenariat nécessaire pour cet appel à projet ?

- ⇒ Dès cette première étape, le partenariat total doit être constitué et composé d'un **minimum de 7 partenaires et d'un maximum de 10**, en suivant les règles suivantes :
  - 2 partenaires « non Villes » maximum
  - Minimum de 3 Villes issues des régions les moins développées dans un réseau impliquant 7 partenaires, de 4 pour un réseau de 8 à 9 partenaires et de 5 pour un réseau de 10 partenaires

**A noter** : URBACT a mis en place un « [Market place](#) » pour vous aider à identifier des partenaires.



### Quelle est la durée d'un projet URBACT ?

- ⇒ Organisation des réseaux « Action planning network » en **deux phases** : la première de 6 mois pour définir les activités à développer au sein du réseau et une seconde, de 24 mois pour la mise en œuvre des activités du réseau. **Chaque phase fait l'objet d'une sélection** ; le passage de la phase 1 à 2 n'étant pas automatique. Cet appel à proposition ne concerne que la première phase.

### Quelles actions peuvent être financées ?

- ⇒ La candidature de la phase 1 doit être structurée autour de **deux « Workpackages »** (ensembles d'activités) :
  - un premier dédié à la **gestion et à la coordination du projet**
  - un second lié au **développement du projet** lui-même
- ⇒ Les livrables de cette première phase sont :
  - Organisation de **deux rencontres transnationales**
  - Rédaction d'une **étude de référence** présentant le thème et sa pertinence pour chaque partenaire ainsi que le cadre méthodologique pour les futures activités du réseau
  - Préparation de la candidature de la phase 2

*(Pour rappel : la phase 2 donnera notamment lieu à la création d'un groupe local d'acteurs, la rédaction d'un plan d'action et à d'autres résultats contribuant à faire évoluer vos politiques publiques locales dans le domaine concerné).*

### Quel cofinancement européen ? Quel budget ? Quelles dépenses éligibles ?

- ⇒ **70% de co-financement FEDER** pour les partenaires français
- ⇒ Budget maximum pour un réseau « Action planning » : **750 000 euros dont 150 000 maximum pour la phase 1**
- ⇒ Dépenses éligibles : les coûts de personnel, les coûts administratifs, les coûts de transport et de séjour, les prestations de service et expertises externes, les équipements

#### A noter :

- ⇒ Chaque réseau approuvé bénéficiera d'un **expert financé par le programme URBACT** pour aider le réseau à préparer (phase 1) et mettre en œuvre (phase 2) les activités prévues (125 500 euros, soit 170 jours maximum d'expertise ; 30 000 euros pour la phase 1, soit 40 jours).
- ⇒ Les candidatures sont à rédiger en **anglais** (une candidature par réseau).

Découvrez des exemples de réseaux URBACT « Action planning »



### Pour aller plus loin :

- ⇒ Retrouvez tous les documents relatifs à l'appel à projet [ici](#).
- ⇒ Des contacts pour vous aider à préparer votre candidature :
  - Secrétariat URBACT : [APN@urbact.eu](mailto:APN@urbact.eu)
  - Point de Contact National France-Luxembourg URBACT : [urbact-fr-lux@cget.gouv.fr](mailto:urbact-fr-lux@cget.gouv.fr)
  - Commissariat général à l'égalité des territoires (Responsable-Coordinateur) - Sabrina Abdi : [sabrina.abdi@cget.gouv.fr](mailto:sabrina.abdi@cget.gouv.fr)